

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité – Dignité - Travail



**PROCES VERBAL**  
**DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL**  
**NATIONAL DE L'ITIE RCA**  
**BANGUI LE 1<sup>er</sup> JUIN 2015**

L'an deux mil quinze et le premier juin, s'est tenue dans la salle de conférence de la Primature, la première session ordinaire du Conseil National de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives en République Centrafricaine.

Y ont pris part :

- **S.E.M Mahamat KAMOUN**, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Président du Conseil National de l'ITIE-RCA ;
- Monsieur **Assane ABDALLA KADRE**, Ministre des Finances et du Budget ;
- Madame **Florence LIMBIO**, Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale, chargé des Pôles de Développement ;
- Madame **Isabelle GAUDEUILLE**, Ministre des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche ;
- Madame **Gertrude ZOUTA**, Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises, Vice-Président du Conseil National de l'ITIE-RCA ;
- Monsieur **Joseph AGBO**, Ministre des Mines et de la Géologie, Président du Comité de Pilotage de l'ITIE-RCA ;
- Monsieur **Victor WAKE**, Ministre de la Communication ;
- Monsieur **Robert NAMSENEI**, Ministre de l'Environnement, de l'Ecologie et du Développement Durable ;
- Monsieur **Honoré NZESSIWE**, Ministre, Directeur de Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de Transition ;
- Monsieur **Christophe OUAPOU**, Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de Transition ;

- Monsieur **Robert MOIDOKANA**, Secrétaire Technique, Coordonnateur National de l'ITIE-RCA ;
- Monsieur **Henri Serge DON-DING**, Représentant de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) ;
- Monsieur **André BONDA**, Représentant du Conseil Inter ONG en Centrafrique (CIONGCA) ;
- Monsieur **Joseph BINDOUMI**, Représentant de la coalition centrafricaine « Publiez Ce Que Vous Payez » ;
- Monsieur **Julien BOLOBO**, Représentant du Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche ;
- Monsieur **Armand-Claude INGA**, Représentant de l'Union Nationale des Coopératives Minières en Centrafrique ;

La session a ouvert ses travaux sous la présidence du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de Transition, Président du Conseil National de l'ITIE-RCA.

Le Premier Ministre a remercié les membres du Conseil National de l'ITIE-RCA pour l'importance qu'ils accordent à la mise en œuvre de l'initiative, en répondant promptement et massivement à son invitation.

Il a indiqué que la crise que connaît la République Centrafricaine a impacté négativement la mise en œuvre de l'ITIE avec pour corollaire des difficultés certaines dans la production des Rapports.

Il a exhorté les membres du Conseil National de l'ITIE à murir la réflexion sur la mise en œuvre du processus en prenant une décision opportune.

Avant d'aborder l'unique point inscrit au rôle de la session, notamment **l'état des lieux de l'ITIE-RCA**, le Premier Ministre




a permis à chaque membre de se présenter personnellement en faisant le tour de la table.

Ensuite, la parole a été donnée au Ministre des Mines et de la Géologie, Président du Comité de Pilotage de l'ITIE-RCA pour présenter l'état des lieux de l'initiative.

Le Ministre a rappelé que l'ITIE qui est un processus tripartite faisant interagir l'Etat, le secteur extractif et la société civile a pour but :

- d'assurer la transparence des paiements et revenus générés par les industries extractives,
- de rendre cette information accessible au grand public, afin de favoriser le débat sur l'utilisation des revenus,
- de favoriser ainsi le bon usage de cette richesse pour qu'elle soit un moteur de la croissance économique, afin de contribuer au développement durable et à la réduction de la pauvreté.

La République Centrafricaine, a remarquablement mis en œuvre le processus et, est devenue Pays Conforme en mars 2011.

Elle a été suspendue le 10 avril 2013. Une mobilisation générale de la presse nationale, du secteur extractif, de la société civile, du Conseil National de Transition et de la Présidence de la République, a permis d'introduire le 11 septembre 2013, la demande de levée de la suspension avec pour engagement pour les parties prenantes, la publication du 4<sup>ème</sup> Rapport ITIE-RCA avant le 31 décembre 2013.

Une demande de prorogation de la suspension avait été introduite le 02 avril 2014.

L'Administrateur Indépendant ne pouvant pas produire le 4<sup>ème</sup> Rapport pour défaut des données statistiques et fiscales, le Comité de Pilotage a demandé la production partielle du Rapport en indiquant les détails de la situation particulière du pays, la formulation des recommandations circonstanciées et l'identification des prochaines étapes à la réalisation du prochain Rapport.

Le Ministre a porté à la connaissance du Conseil National de l'ITIE-RCA la saisine de la Présidente du Conseil d'Administration de l'ITIE l'invitant à dépêcher une mission d'experts en République Centrafricaine, pour constater de visu, le contexte particulier dans lequel l'initiative est mise en œuvre.

Il a également indiqué, qu'en marge des travaux du Conseil d'Administration de l'ITIE tenu à Brazzaville (République du Congo), qu'il aurait été conseillé à la République Centrafricaine d'introduire une demande de retrait temporaire.

Le Comité de Pilotage a, lors de la session du 22 mai 2015, pris acte et souhaité une introduction urgente de la demande de retrait temporaire par le Gouvernement.

Le Président du Conseil National de l'ITIE-RCA a ouvert les débats sur la présentation faite par le Président du Comité de Pilotage de l'ITIE-RCA.

Les représentants du Gouvernement ont posé la question sur l'avantage du retrait de la République Centrafricaine de l'ITIE et les conséquences de sa radiation tout en s'opposant à l'idée du retrait temporaire.

Il a été précisé que le retrait temporaire de la RCA a été conseillé par l'ITIE Internationale en ce qu'à ce jour, la République Centrafricaine ne peut satisfaire à la validation mais surtout de la difficulté qu'elle connaît actuellement du fait de

manque de base des données résultant du pillage et de l'embargo décidé par le Processus de Kimberley. Cette difficulté a été confirmée au Secrétariat International de l'ITIE par l'Administrateur Indépendant.

Le représentant de la Coalition centrafricaine « Publiez Ce Que Vous Payez » a fait remarquer que le Conseil National est l'organe politique de la mise en œuvre de l'ITIE en RCA. Il est composé des représentants du Gouvernement, du secteur extractif et de la société civile. Pour la société civile, le Gouvernement ne saurait tergiverser pour demander le retrait temporaire. Car, la République Centrafricaine avait demandé une prorogation de sa suspension, ce qui n'est pas prévue par les Normes ITIE ; et que logiquement, la République Centrafricaine est exposée à la radiation.

La société civile demande également que le Premier Ministre puisse se rendre à Oslo en Norvège au siège du Secrétariat International pour échanger utilement sur la portée générale de la mise en œuvre de l'ITIE.

Les représentants du secteur extractif ont, quant à eux souhaité le retrait temporaire, ceci pour éviter la radiation de la République Centrafricaine des Instances Internationales de l'ITIE.

Sur la question précise du retrait temporaire de la République Centrafricaine de l'ITIE, le Conseil National de l'ITIE-RCA a marqué son accord tout en souhaitant que l'Administrateur Indépendant fasse partie de la délégation qui sera chargée de rencontrer à Oslo, le Secrétariat International.

En divers, le représentant du secteur extractif a posé le problème de la distinction honorifique à titre exceptionnel des membres de l'ITIE-RCA qui ont âprement travaillé pour hisser

la République Centrafricaine au statut de Pays Conforme » en un temps record.

Le Conseil National de l'ITIE-RCA a décidé :

- le retrait temporaire dont la demande sera portée par une délégation de très haut niveau au Secrétariat International de l'ITIE à Oslo ;
- l'attribution des distinctions honorifiques aux membres ayant contribué à la meilleure mise en œuvre de l'initiative en Centrafrique.

C'est à 11 heures 50 minutes que la séance a été levée par Son Excellence Mahamat KAMOUN Premier Ministre, Chef du Gouvernement de Transition, Président du Conseil National de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives en République Centrafricaine (ITIE-RCA).

Fait à Bangui, le 22 JUIL 2015

LE RAPPORTEUR



Joseph BINDOUMI

LE PRESIDENT



Mahamat KAMOUN